



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Groupe de travail conjoint
OIT/OMI/Convention de Bâle
sur la mise au rebut des navires:
faits nouveaux**

1. Le Groupe de travail conjoint OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires a tenu deux sessions. La première, qui a eu lieu à Londres en février 2005, était accueillie par l'OMI et la deuxième a été organisée à Genève par le secrétariat de la Convention de Bâle (PNUE) en décembre 2005¹. Si la tenue d'une troisième session était demandée, ce serait au tour du BIT d'en être l'hôte. En règle générale, les sessions du groupe de travail conjoint sont accueillies à tour de rôle par chacune des organisations dans leurs sièges respectifs mais elles peuvent être tenues dans tout autre lieu convenu entre les parties.
2. A sa 55^e session, qui s'est tenue à Londres du 9 au 13 octobre 2006, le Comité de la protection du milieu marin de l'OMI a reporté la prise d'une décision sur la question de savoir s'il convenait ou non de tenir une troisième session du groupe de travail conjoint à sa 56^e session qui se tiendra en juillet 2007². Etant donné que la huitième Conférence des parties à la Convention de Bâle se réunira seulement du 27 novembre au 1^{er} décembre 2006 à Nairobi, il n'est pas possible à ce stade de demander à l'OIT d'accueillir une troisième réunion ni de recommander la composition de la délégation de l'OIT.

Genève, le 18 octobre 2006.

Document soumis pour information.

¹ Pour les rapports des deux réunions organisées à ce jour, voir les documents GB.295/STM/6/1 et GB.292/STM/5.

² Un rapport supplémentaire a été soumis au Conseil d'administration sur les faits nouveaux concernant la rédaction d'un instrument international sur la démolition/le recyclage des navires (document GB.297/19/3).